

Réforme des seuils et grilles horaires...entre incohérences et problématiques de sécurité...nous étions dans le VRAI !

À l'occasion de la suppression des seuils de dédoublement obligatoires dans l'ensemble des filières au mois de mai dernier, nous avons dénoncé les nombreux dangers d'un tel projet : atteinte aux conditions d'apprentissage des élèves, atteinte aux conditions de sécurité dans les TP/TD, atteinte aux conditions de travail des agents, baisse du temps de travail...

La récente enquête de l'ODEA (observatoire des dégradations de l'enseignement agricole) témoigne désormais de la réalité des effets de cette contre-réforme.

Les problèmes évoqués ci-dessus trouvent leur traduction dans l'exemple des grilles horaires des BAC PRO. On retrouve ainsi **des problèmes de cohérence mais aussi de sécurité dans ces formations** dans les grilles horaires (et notamment les seuils indicatifs ou obligatoire de dédoublement) des différentes options du BAC PRO. Comment comprendre que deux options, en l'occurrence les options CGEA et CGEH, ne bénéficient pas des mêmes modalités de dédoublement que les autres options ?

En se référant à l'Arrêté du 2 mai 2019 fixant les grilles horaires des spécialités du baccalauréat professionnel agricole pour la voie scolaire relevant du ministère de l'agriculture <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038449564&categorieLien=id>, nous constatons la situation suivante :

Intitulé du BAC PRO	Dédoublement obligatoire à 16 « pratiques encadrées »	Dédoublement obligatoire à 16 en STE Agroéquipement
Productions aquacoles	oui en Aquaculture	oui
Agroéquipement	oui en STAV PV	oui
Vigne et Vin	oui en Sciences et tech vigne et vin	oui
Canin Félin	oui en STA PA	oui
CGEH	oui en hippologie	non
CGEA	non	oui
Productions horticoles	oui en PH	oui

Comment expliquer ces 2 situations et une telle différence pour des activités pour lesquelles la sécurité devait être au premier plan ?

Nous ajoutons que cette même question pourrait être posée pour les grilles horaires de Seconde Pro entre les différentes options (dédoublement dans certaines options de l'agroéquipement mais pas dans d'autres par exemple).

Pour ce qui est du BAC PRO CGEH,

Dans la grille horaire de 2011 du BAC PRO CGEH, nous retrouvons bien 14h de cours dédoublées (avec un seuil de 16) pour l'agroéquipement. De plus, sur le fond et donc le contenu de cet enseignement, le document d'accompagnement concernant l'agroéquipement précise pour l'objectif 2.2 que « les élèves doivent savoir utiliser les matériels de manutention nécessaires au fonctionnement de l'entreprise hippique en assurant leur maintenance conditionnelle et en participant à leurs choix ».

Il s'agit de :

- Choisir le matériel adapté au type d'entreprise et à l'activité,
- Préparer le matériel en vue de son utilisation en sécurité,
- Acquérir l'autonomie progressive dans l'utilisation des engins automoteurs utilisés dans le cadre de l'activité hippique,

- Effectuer un diagnostic de l'état des matériels et au besoin proposer des opérations de maintenance corrective,
- Participer à la maintenance des matériels utilisés en s'appuyant sur les préconisations du constructeur présentes dans le livret d'entretien en utilisant les EPI préconisés,
- ...

Comment croire que tous ces apprentissages (conduite d'engin, maintenance en utilisant EPI...) peuvent être réalisés dans un cadre sécurisé sans un dédoublement à 16 élèves ? Ils l'étaient hier dans les anciennes grilles, nous demandons à ce que cela soit rétabli.

En ce qui concerne le BAC PRO CGEA :

Dans la grille horaire de 2017 du BAC PRO CGEA, nous retrouvons bien 98h de cours dédoublées (avec un seuil de 16) pour des disciplines majeures de la formation zootechnie et/ou agronomie autres que l'agroéquipement.

En effet, il s'agit notamment pour l'objectif 2.2 du MP5 de leur faire acquérir la compétence d'intervenir sur les animaux en toute sécurité dans le respect du bien-être animal (...). On accordera de l'importance au travail en sécurité pour l'éleveur et l'animal, et à la nécessité d'observer, d'aborder et de contenir l'animal ou le lot en s'adaptant à son comportement et au format des animaux ; la préparation et réalisation de l'embarquement d'animaux en vue de leur transport (...).

Comment croire que tous ces apprentissages peuvent être réalisés dans un cadre sécurisé sans un dédoublement à 16 élèves ? Ils l'étaient hier dans les anciennes grilles, nous demandons à ce que cela soit rétabli.

Nous avons interrogé, il y a quelques jours, la DGER sur le sujet pour dénoncer ces incohérences, ces erreurs et les besoins en dédoublement de sécurité dans les disciplines évoquées. L'Inspection serait saisie... Dont acte. Nous serons attentifs aux réponses qui seront apportées.

Pour le secteur Pédagogie et Vie scolaire
Yoann VIGNER